

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNE DE SAINT-BAUSSANT ET DE LAHAYVILLE

MINISTERE DE LA DEFENSE – CONTROLE GENERALE DES ARMEES

ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DES INSTALLATIONS DU PARC A DE STOCKAGE DE LIQUIDES INFLAMMABLES DE LA SOCIETE FRANCAISE DONGE-METZ (SFDM) A SAINT-BAUSSANT

Dossier TA : E16000055/54 Ordonnance du 31 mars 2016

Arrêté préfectoral du 28 avril 2016

Enquête publique du 23 mai au 23 juin 2016

CONCLUSION ET AVIS

Natacha Collin
Commissaire enquêteur

L'enquête publique en cause a pour objet l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du parc A du site de la société SFDM à Saint-Baussant.

Cette enquête a été conduite suivant les modalités fixées par l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016. Le dossier soumis à l'enquête publique était conforme à la réglementation.

Après une étude attentive et approfondie du dossier, pour mieux appréhender les enjeux de l'enquête, ainsi qu'une visite des installations du parc A de stockage de liquides inflammables de la Société Française Donges-Metz, programmé avant le début d'enquête pour mieux appréhender le dossier, trois permanences se sont tenues en mairie de Saint-Baussant, dont une un samedi matin, au cours desquelles il n'y a eu aucune visite.

Une fois l'enquête terminée, j'ai transmis à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le procès-verbal de synthèse des observations.

Sur la forme et la procédure de l'enquête :

Considérant que les différentes pièces qui composaient le dossier, notamment les registres d'enquête ont bien été mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, soit pendant 32 jours consécutifs, du lundi 23 mai 2016 au jeudi 23 juin 2016, et que le dossier était consultable pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de Lahayville et de Saint-Baussant et à la Sous-Préfecture de Toul,

Considérant que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur, pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse et l'affichage,

Considérant que cet affichage a été maintenu et vérifié tout au long de l'enquête,

Considérant que les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation et d'accès au dossier,

Considérant que le dossier était complet à l'ouverture de l'enquête, et que sa composition tout comme son contenu étaient conformes aux textes en vigueur.

Dans ces conditions, je considère que cette enquête s'est déroulée de manière satisfaisante, dans les conditions prévues par la réglementation et par l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique.

Sur le fond de l'enquête :

Considérant que le projet n'a pas suscité d'intérêt de la part de la population, qui a eu la possibilité de s'exprimer.

Considérant que durant la procédure d'élaboration du projet de PPRT, la concertation a été mise en œuvre conformément à la législation en vigueur,

Considérant que le PPRT tend à renforcer la protection des populations face aux risques majeurs,

Considérant que les personnes et organismes associés, consultés lors de la concertation, ont tous émis des avis favorables au dossier,

Considérant que la commission de suivi de site (CSS) réunie le 13 avril 2016 a donné un avis favorable à l'unanimité,

Considérant que le conseil municipal de la commune de Saint Baussant a émis un avis favorable au projet lors de sa séance du 30 mai 2016,

Considérant que la commune dans un délai qui ne saurait excéder deux ans, à compter de l'approbation du PPRT, élaborera un plan communal de sauvegarde,

Compte tenu de ce qui précède et des éléments exposés dans l'ensemble de mon rapport,

**J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques
autour des installations du parc A de stockage de liquides inflammables de la société
Française Donges-Metz**

Fait à Fléville devant Nancy, le 10 juillet 2016,
Le commissaire enquêteur,



Natacha COLLIN

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNE DE SAINT-BAUSSANT ET DE LAHAYVILLE

MINISTERE DE LA DEFENSE – CONTROLE GENERALE DES ARMEES

ENQUETE PUBLIQUE

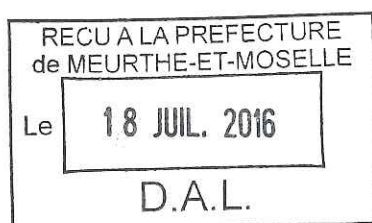
ENQUÊTE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DES INSTALLATIONS DU PARC A DE STOCKAGE DE LIQUIDES INFLAMMABLES DE LA SOCIETE FRANCAISE DONGE-METZ (SFDM) A SAINT-BAUSSANT

Dossier TA : E16000055/54 Ordonnance du 31 mars 2016

Arrêté préfectoral du 28 avril 2016

Enquête publique du 23 mai au 23 juin 2016

RAPPORT – CONCLUSION ET AVIS



Natacha Collin
Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

Partie 1 : RAPPORT D'ENQUETE

1 - CONTEXTE DE L'ENQUETE

1-1 Objet de l'enquête	<i>page 4</i>
1-2 Cadre juridique et réglementaire	<i>page 4</i>
1-3 Présentation du site industriel et de son environnement	<i>page 4</i>
1-4 Le projet de PPRT, procédure et concertation	<i>page 5</i>

2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2-1 Désignation du commissaire enquêteur	<i>page 6</i>
2-2 Modalités de l'enquête	<i>page 6</i>
2-3 Composition du dossier d'enquête	<i>page 7</i>
2-4 Climat de l'enquête	<i>page 8</i>
2-5 Clôture de l'enquête	<i>page 8</i>
2.6 Relation comptable des observations	<i>page 8</i>

3- ANALYSE DES OBSERVATIONS *page 8*

Partie 2 : CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE

Partie 3 : ANNEXES

Annexe 1 : décision du tribunal administratif de Nancy n° E16000055/54

Annexe 2 : arrêté préfectoral du 28 avril 2016 prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site de la société SFDM à Saint-Baussant

Annexe 3 : avis d'enquête publique parus dans L'est Républicain et Le Républicain Lorrain, rubrique « annonces légales »

Annexe 4 : article paru dans l'Est Républicain, édition de Pont à Mousson le 11 mai 2016

Annexe 5 : certificat d'affichage de M. Le Maire de la commune de Saint-Baussant et de Lahayville

Annexe 6 : procès-verbal de synthèse

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNE DE SAINT-BAUSSANT ET DE LAHAYVILLE

MINISTERE DE LA DEFENSE – CONTROLE GENERALE DES ARMEES

ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DES INSTALLATIONS DU PARC A DE STOCKAGE DE LIQUIDES INFLAMMABLES DE LA SOCIETE FRANCAISE DONGE-METZ (SFDM) A SAINT-BAUSSANT

Dossier TA : E16000055/54 Ordonnance du 31 mars 2016
Arrêté préfectoral du 28 avril 2016
Enquête publique du 23 mai au 23 juin 2016

RAPPORT D'ENQUETE

Natacha Collin
Commissaire enquêteur

1 – CONTEXTE DE L'ENQUETE

1-1 Objet de l'enquête

L'enquête publique a pour objet l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société SFDM à Saint-Baussant

Le ministère de la défense a pris un arrêté le 8 avril 2015 pour porter prescriptions du PPRT sur les communes de Saint-Baussant (54), de Seicheprey (54) et de Lahayville (55), autour des installations du parc A de stockage de liquides inflammables de la Société Française Donges-Metz (SFDM) à Saint - Baussant.

L'arrêté du 8 avril 2015, a été modifié le 18 janvier 2016 considérant que la commune de Seicheprey ne fait plus partie des communes susceptibles d'être soumises aux effets de plusieurs phénomènes dangereux, générés par le parc A exploité par la SFDM.

Le but de ce PPRT est de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur ces installations dites « SEVESO SEUIL HAUT».

Le PPRT permet de mettre en œuvre des mesures visant à protéger la population déjà présente à proximité du site en mettant en place des prescriptions sur le bâti existant et en maîtrisant le développement de l'urbanisation future.

1-2 Cadre Juridique et réglementaire

Le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L.215-13 et R.123-1 et suivants.

Le code de l'environnement (articles L.515-15, L.515-25, L.515-50, L.517-1 et L.517-2, R.517-1).

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

La loi n° 2013-619 codifiée et complétée par l'ordonnance n°2015-1324 du 22 octobre 2015, relative aux Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Décret n°2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux PPRT.

Nomenclature des ICPE 4734.

1-3 Présentation du site industriel et de son environnement

Le système d'oléoducs Donges-Melun-Metz a été construit par les américains dans les années 50 pour approvisionner les forces de l'Otan implantées en Europe.

Il est constitué de 14 parcs de stockage de produits pétroliers et d'un pipeline reliant Donges (Loire-Atlantique) à Saint Baussant.

L'Etat français a acquis en 1968, le droit d'exploiter à des fins civiles et a confié dans un premier temps l'exploitation de ces installations à la société TRAPIL.

Le décret du 24 février 1995 a concédé à la Société Française Donges-Metz (SFDM) l'exploitation du pipeline et de 12 parcs de stockage.

La SFDM est une société anonyme de droit français créée en avril 1993, qui emploie environ 140 personnes en France.

La région de Saint-Baussant comprend deux parcs de stockage :

- Le parc A sur la commune de Saint-Baussant
- Le parc B sur la commune de Limey-Remenauville



Le projet de PPRT concerne le parc A, celui-ci est implanté sur une surface d'environ 93 ha dans une zone rurale au sud de la commune de Saint-Baussant. Cette commune est située dans le département de la Meurthe et Moselle à 40 km au Nord de Nancy, dans le canton Le Nord Toulinois. L'établissement est situé dans le parc naturel régional de Lorraine, en bordure de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2, dite de « Zones humides et forêt de Woëvre ».

Ses activités principales sont :

- Le stockage de produits pétroliers,
- La réception et l'expédition de produits pétroliers par pipeline,
- La livraison de liquides inflammables par camions citernes.

L'arrêté du 13 février 1998 et les arrêtés complémentaires du 16 avril 2004 et du 16 décembre 2015 autorisent l'exploitation.

Dans le département de la Meuse, environ 600m² sont concernés par le PPRT et en Meurthe-et-Moselle un peu plus de 13 hectares sont exposés aux risques technologiques liés à ce site.

1-4 Le projet de PPRT, procédure et concertation

L'établissement exploité par la SFDM sur la commune de Saint-Baussant est susceptible de stocker plus de 25000 tonnes de liquides inflammables, s'agissant d'un établissement SEVESO SEUIL HAUT, l'état doit à ce titre élaborer et mettre en œuvre un PPRT.

Le périmètre d'étude du PPRT est défini par la courbe enveloppe des effets des phénomènes dangereux décrit dans l'étude de dangers de l'établissement, après exclusion de ceux qui ne sont pas pertinent pour un PPRT.

La procédure d'élaboration du PPRT de Saint-Baussant a été calquée sur la procédure préconisée par le ministère de l'environnement dans son guide méthodologique.

Durant la période d'élaboration a eu lieu la phase d'association avec les Personnes et Organismes Associés (POA). Cette phase a permis aux POA lors des réunions d'association, de discuter des différentes propositions d'orientations du projet et de donner leur avis.

La phase de concertation a débuté après la signature de l'arrêté de prescription jusqu'à l'enquête publique. Les comptes rendus des différentes réunions de travail ont été mis à la disposition du public sur les sites internet des préfectures de la Meurthe et Moselle et de la Meuse. Aussi une réunion d'information a eu lieu début 2016 en mairie de Saint-Baussant, pour informer les membres du conseil municipal et les riverains.

Parallèlement la commission de suivi de site (CSS) a participé à cette concertation par ses travaux.

2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2-1 Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Pierre VINCENT Président Rapporteur, délégué à cette fin par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nancy par ordonnance n°E16000055/54 du 31 mars 2016 (CF annexe 1), a désigné pour conduire l'enquête publique Madame Natacha Collin en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur René Jeudy en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

2-2 Modalités de l'enquête

Le 6 avril 2016, j'ai rencontré au bureau des procédures environnementales à la préfecture de Meurthe et Moselle, M. Piekarski Francis.

Au cours de cette entrevue :

- le dossier d'enquête préalable à l'approbation du PPRT autour du site de la société SFDM à SAINT-BAUSSANT m'a été remis,
- les principaux éléments du projet ont été présentés : historique de l'élaboration, éléments techniques,
- il a été convenu de la durée de l'enquête, du nombre et des dates des permanences,
- les modalités de la publicité de l'enquête publique à mettre en place ont été précisées.

Le mardi 17 mai 2016, je me suis rendue sur place et j'ai visité le Parc A accompagné de M. Dominique MALEC, Chef de région Est Saint-Baussant.

Chaque registre d'enquête a été ouvert et paraphé avant le commencement de l'enquête.

L'enquête a été ouverte le lundi 23 mai 2016 et clôturée le jeudi 23 juin 2016 à 18h00.

Elle a porté sur 32 jours consécutifs.

Les permanences se sont tenues dans un bureau de la mairie de Saint-Baussant :

- le mercredi 25 mai 2016 de 16h00 à 18h00,
- le samedi 11 juin 2016 de 10h00 à 12h00,
- le jeudi 23 juin 2016 de 16h00 à 18h00.

En dehors des permanences, le dossier d'enquête était tenu à la disposition de toute personne exprimant le désir de le consulter à la mairie de Saint-Baussant et de Lahayville aux heures d'ouverture habituelles au public et était également à la disposition du public à la Sous-Préfecture de Toul.

L'information du public concernant la tenue de l'enquête a été réalisée conformément à l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016.

L'enquête publique a été portée à la connaissance du public par un premier avis publié avant le début de celle-ci, dans deux journaux différents :

- L'EST REPUBLICAIN édition du 4 mai 2016
- LE REPUBLICAIN LORRAIN édition du 3 mai 2016

La publicité de l'enquête a été renouvelée par un second avis, publié dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux différents :

- L'EST REPUBLICAIN édition du 24 mai 2016
- LE REPUBLICAIN LORRAIN édition du 23 mai 2016

(CF annexe 3)

Outre cette publicité réglementaire, l'enquête a été annoncée sur le site internet de la Préfecture de Meurthe et Moselle :

Liste des enquêtes publiques en cours				
Article créé le 08/02/2013			Mis à jour le 17/08/2016	
Récapitulatif des enquêtes publiques organisées par le préfet de Meurthe-et-Moselle				
État - Ministère de la Défense et Direction Départementale des Territoires	Plan de prévention des risques technologiques du site de la société SFDM	du 23 mai au 23 juin 2016	SAINT-BAUSSANT (54) et LAHAYVILLE (55)	Consultez les documents

Un article est paru dans l'Est Républicain, édition de Pont à Mousson le 11 mai 2016, intitulé « Enquête publique » (CF annexe 4).

J'ai constaté l'affichage de l'arrêté préfectoral et de l'avis au public à la porte de la mairie de Saint-Baussant et de Lahayville.

Les mesures prises démontrent que le public a été informé.

2-3 Composition du dossier d'enquête :

- Notice de présentation
- Règlement et annexes du règlement :
 - Annexe 1 du règlement : modèle d'attestation de prise en compte des aléas technologiques pour des projets situés dans le zonage du PPRT
 - Annexe 2 du règlement : projet de cahier de recommandations
 - Annexe 3 du règlement : projet de plan de zonage réglementaire
- Annexes :
 - Annexe 1 : Liste des phénomènes dangereux retenus
 - Annexe 2 : Arrêtés ministériels ou préfectoraux

- Annexe 3 : liste des abréviations
- Annexe 4 : liste des figures
- Annexe 5 : liste des tableaux
- Annexe 6 : liste des documents consultables
- Annexe 7 : bilan de la consultation des POA
- Annexe 8 : bilan de la concertation

Les documents mis à disposition du public sont clairs et précis. Les parties techniques sont clairement expliquées et illustrées.

2-4 Climat de l'enquête

Cette enquête s'est déroulée dans un très bon climat, j'ai été très bien accueillie par le Maire de Saint-Baussant.

Durant les permanences, personne n'est venu consulter le dossier d'enquête.

2-5 Clôture de l'enquête

Le délai d'enquête a expiré le jeudi 23 juin 2016 à 18h00, soit à la fin de la 3^{ème} et dernière permanence. Les registres d'enquête ont aussitôt été déclarés clos par mes soins.

Monsieur le Maire de Saint-Baussant et Madame le Maire de Lahayville ont certifié l'affichage de l'avis de l'enquête publique (*annexe 5*), qui a été affiché à la porte de chaque mairie.

2-6 Relation comptable des observations :

Ouverture de l'enquête le lundi 23 mai 2016

- Première permanence, le mercredi 25 mai 2016 de 16h00 à 18h00:

Consultation du dossier : 0
Observations portées sur le registre : 0

- Deuxième permanence, le samedi 11 juin 2016 de 10h00 à 12h00:

Consultation du dossier : 0
Observations portées sur le registre : 0

- Troisième permanence, le jeudi 23 juin 2016 de 16h00 à 18h00:

Consultation du dossier : 0
Observations portées sur le registre : 0

Observations portées au registre hors des permanences : 0

Courriers adressés au commissaire enquêteur : 0

Au total, je n'ai reçu aucune visite.

3- ANALYSE DES OBSERVATIONS :

L'analyse des observations du public est sans objet.

Le 24 juin 2016, j'ai transmis à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le procès-verbal de synthèse actant l'absence de toute observation du public.

Je n'ai en effet pas estimé nécessaire de programmer une réunion spécifique pour la simple remise d'un document n'appelant pas de réponse du maître d'ouvrage.

En effet, on ne peut que constater l'absence d'implication du public malgré la publicité faite dans les formes prévues par les textes.

La concertation préalable ayant été très bien réalisée, cela peut justifier cette absence, sachant que le site existe depuis les années 50 les habitants de Saint-Baussant, considère probablement cette procédure comme une régularisation administrative.

Le conseil municipal de la commune de Saint Baussant a délibéré lors de sa séance du 30 mai 2016 est a émis un avis favorable au projet.

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNE DE SAINT-BAUSSANT ET DE LAHAYVILLE

MINISTERE DE LA DEFENSE – CONTROLE GENERALE DES ARMEES

ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DES INSTALLATIONS DU PARC A DE STOCKAGE DE LIQUIDES INFLAMMABLES DE LA SOCIETE FRANCAISE DONGE-METZ (SFDM) A SAINT-BAUSSANT

Dossier TA : E16000055/54 Ordonnance du 31 mars 2016

Arrêté préfectoral du 28 avril 2016

Enquête publique du 23 mai au 23 juin 2016

ANNEXES

Natacha Collin
Commissaire enquêteur

Annexe 1 : décision du tribunal administratif de Nancy n° E16000055/54

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E16000055/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 31 mars 2016

Le Président du Tribunal administratif de Nancy

Vu enregistrée le 29/03/16, la lettre par laquelle la Préfecture de Meurthe-et-Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de plan de prévention des risques technologiques concernant le site industriel "Seveso haut" exploité par la Société française Donges-Metz (SFDM) sur la commune de Saint-Baussant ;

Vu la décision par laquelle le président du Tribunal Administratif a donné délégation à M. Pierre VINCENT pour désigner les commissaires enquêteurs ou les commissions d'enquête relevant d'enquêtes des départements de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges ainsi que pour fixer les indemnités et le montant des frais à leur rembourser ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Natacha COLLIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur René JEUDY est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 400 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Préfet de Meurthe-et-Moselle, à Madame Natacha COLLIN, à Monsieur René JEUDY, au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour le Président,
Le Président-rapporteur


Pierre VINCENT

Annexe 2 : arrêté préfectoral du 28 avril 2016 prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site de la société SFDM à Saint-Baussant.



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture
Direction de l'action locale
Bureau des procédures environnementales
N°2013-0900 EP

ARRETE PREFECTORAL
portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du
plan de prévention des risques technologiques autour du site de la société
SFDM à Saint-Baussant

Le préfet de Meurthe-et-Moselle
Officier de la légion d'Honneur

Le préfet de la Meuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 123-1 et suivants, L 515-15 et suivants, R 123-1 à R 123-23, R 515-39 à R 515-50 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du ministre de la défense du 8 avril 2015 modifié par arrêté en date du 18 janvier 2016 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques sur les communes de SAINT-BAUSSANT (54) et LAHAYVILLE (55) autour des installations de stockage de liquides inflammables de la Société Française Donges-Metz à SAINT-BAUSSANT ;

Vu l'ordonnance n° E16000055/54 du 31 mars 2016 par laquelle le président du tribunal administratif de Nancy a désigné Mme Natacha COLLIN, fonctionnaire territoriale, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. René JEUDY, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse,

ARRETE

Article 1er :

Une enquête publique d'une durée de 32 jours aura lieu du 23 mai au 23 juin 2016 inclus préalablement à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques autour du site stockage de liquides inflammables sur le territoire des communes de SAINT-BAUSSANT (54) et LAHAYVILLE (55).

Cette enquête se déroulera à SAINT-BAUSSANT (54) et LAHAYVILLE (55)

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Ennagac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 30 62 34
Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY
Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44

La mairie de SAINT-BAUSSANT est désignée comme siège de l'enquête publique.

Un avis relatif à l'ouverture de cette enquête publique sera affiché dans les mairies des communes de SAINT-BAUSSANT et LAHAYVILLE.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Article 2 :

Mme Natacha COLLIN, fonctionnaire territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. René JEUDY, retraité, est désigné en qualité commissaire-enquêteur suppléant

Article 3 :

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public dans les mairies de SAINT-BAUSSANT et LAHAYVILLE ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur et indiquées à l'article 4 du présent arrêté.

Il sera également tenu à disposition du public à la Sous-Préfecture de Toul.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, sur sa demande et à ses frais, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - Direction de l'action locale — Bureau des procédures environnementales.

Le dossier d'enquête sera publié le site internet de la Préfecture : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz(SFDM) à Saint-Baussant.

Article 4 :

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-BAUSSANT— A l'attention de Mme Natacha COLLIN, 1 place de l'Église, 54470 SAINT-BAUSSANT.
- sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de SAINT-BAUSSANT et LAHAYVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies
- directement auprès du commissaire-enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront comme suit en mairie de SAINT-BAUSSANT :
 - le mercredi 25 mai 2016 de 16 h 00 à 18 h 00
 - le samedi 11 juin 2016 de 10 h 00 à 12 h 00
 - le jeudi 23 juin 2016 de 16 h 00 à 18 h 00

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations sur ce plan auprès du Ministère de la Défense, Contrôle Général des Armées, Groupe des Inspections. inspection des Installations Classées, 60 boulevard du Général Martial Valin, CS 21623, 75509 PARIS CEDEX 15 ou de la Direction Départementale des Territoires, Service-ADUR, place des Ducs de Bar, 54000 NANCY.

Article 5 : Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des mairies de SAINT-BAUSSANT et LAHAYVILLE ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Bâtiment rue Sainte Catherine - direction de l'action locale - bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Article 6 :

Le plan de prévention des risques technologiques, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de cette consultation publique, sera approuvé par arrêté du ministre de la Défense, dans un délai de trois mois à compter de la réception en préfecture du rapport du commissaire-enquêteur.

Ce délai pourra être prorogé en application des dispositions de l'article R 515-44 du code de l'environnement.

Article 7 : Les secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, le sous-préfet de Toul, les maires des communes concernées, ainsi que le commissaire enquêteur et son suppléant, le cas échéant, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée :

- au ministre de la défense
- au président du tribunal administratif de Nancy
- aux maires des communes de SAINT-BAUSSANT et LAHAYVILLE

Nancy, le 20 AVRIL 2016

Le préfet de Meurthe-et-Moselle
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean-François RAFFY



Le préfet de la Meuse
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Philippe BRUGNOT

L'EST REPUBLICAIN
édition du 4 mai 2016

à 12 h ; le jeudi 23 juin 2016 de 16 h à 18 h.

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations sur ce plan auprès du ministère de la Défense, Contrôle général des armées, Groupe des inspections, Inspection des Installations classées, 60, boulevard Général-Martial-Valin, CS 21623, 75509 Paris cedex 15 ou de la Direction départementale des territoires, service ADUR, place des Ducs-de-Bar, 54000 Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public dans les mairies de Saint-Baussant et Labayville.

Il sera également tenu à disposition du public à la sous-préfecture de Toul.

Il sera également publié le site Internet de la préfecture : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des mairies de Saint-Baussant et Labayville ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (bâtiment rue Sainte-Catherine, Direction de l'action locale, bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Le plan de prévention des risques technologiques, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de cette consultation publique, sera approuvé par arrêté du ministre de la Défense, dans un délai de trois mois à compter de la réception en préfecture du rapport du commissaire enquêteur.

LE REPUBLICAIN LORRAIN
Edition du 3 mai 2016

Préfet de
Meurthe-et-Moselle

Direction de l'Action Locale
Bureau des procédures
environnementales

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 32 jours sera organisée dans les mairies de Saint-Baussant (54) et Labayville (55) du 23 mai au 23 juin 2016 inclus.

Cette enquête porte sur le plan de prévention des risques technologiques autour du site de la Société Française Donges-Metz de Saint-Baussant.

Mme Natacha Collin, fonctionnaire territoriale, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et M. René Jeudy, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- * par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Baussant
- * l'attention de Mme Natacha Collin 1 place de l'Eglise 54470 Saint-Baussant,
- * sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de Saint-Baussant et Labayville aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de ces mairies.

- † directement auprès du commissaire-enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront comme suit en mairie de Saint-Baussant :
- le mercredi 25 mai 2016 de 16 h à 18 h
- le samedi 11 juin 2016 de 10 h à 12 h
- le jeudi 23 juin 2016 de 16 h à 18 h.

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations sur ce plan auprès du Ministère de la Défense, Contrôle Général des Armées, Groupe des inspections, Inspection des installations classées, 60 boulevard du Général Martial Valin, CS 21623, 75509 Paris Cedex 15 ou de la Direction Départementale des Territoires, Service-ADUR, place des Ducs de Bar, 54000 Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public dans les mairies de Saint-Baussant et Labayville.

Il sera également tenu à disposition du public à la Sous-Préfecture de Toul.

Il sera également publié sur le site Internet de la Préfecture : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des mairies de Saint-Baussant et Labayville ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Bâtiment rue Sainte-Catherine - direction de l'action locale - bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr -

Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Le plan de prévention des risques technologiques, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de cette consultation publique, sera approuvé par arrêté du ministre de la Défense, dans un délai de trois mois à compter de la réception en préfecture du rapport du commissaire-enquêteur.

RAC7206900

Préfet de Meurthe-et-Moselle

Direction de l'action locale
Bureau des procédures
environnementales

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 32 jours sera organisée dans les mairies de Saint-Baussant (54) et Labayville (55) du 23 mai au 23 juin 2016 inclus.

Cette enquête porte sur le plan de prévention des risques technologiques autour du site de la Société Française Donges Metz de Saint-Baussant.

M^{me} Natacha COLLIN, fonctionnaire territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. René JEUDY, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Baussant, à l'attention de M^{me} Natacha COLLIN, 1, place de l'Eglise, 54470 Saint-Baussant ;
- sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de Saint-Baussant et Labayville aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de ces mairies ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront comme suit en mairie de Saint-Baussant :

le mercredi 25 mai 2016 de 16 h à 18 h ; le samedi 11 juin 2016 de 10 h

Nancy. L'éventuelle décision d'autorisation sera assortie du respect de prescriptions.

Préfet de Meurthe-et-Moselle

Direction de l'Action Locale
Bureau des procédures
environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 32 jours sera organisée dans les mairies de Saint-Baussant (54) et Lahayville (55) du 23 mai au 23 juin 2016 inclus.

Cette enquête porte sur le plan de prévention des risques technologiques autour du site de la Société Française Donges Metz de Saint-Baussant.

M^{me} Natacha COLLIN, fonctionnaire territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. René JUPPY, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités énumérées ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Baussant, à l'attention de M^{me} Natacha COLLIN, 1, place de l'Église, 54700 Saint-Baussant ;
- sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de Saint-Baussant et Lahayville aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, notamment et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront comme suit en mairie de Saint-Baussant : le mercredi 25 mai 2016 de 16 h à 18 h ; le samedi 21 juin 2016 de 10 h à 12 h ; le jeudi 23 juin 2016 de 16 h à 18 h.

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations sur ce plan auprès du minis-

tère de la Défense, Contrôle général des armées, Groupe des inspections, Inspections des installations classées, Cn, boulevard Général Martial-Valin, CS 10523, 54000 Paris cedex 15 ou de la Direction départementale des territoires, service ADUR, place des Ducs-de-Bur, 54000 Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public dans les mairies de Saint-Baussant et Lahayville.

Il sera également tenu à disposition du public à la sous-préfecture de Toul.

Il sera également publié le site Internet de la préfecture : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr ; Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Saint-Baussant et Lahayville ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (bâtiment rue Sainte-Catherine, Direction de l'Action Locale, bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr ; Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Le plan de prévention des risques technologiques, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de cette consultation publique, sera approuvé par arrêté du ministre de la Défense, dans un délai de trois mois à compter de la réception en préfecture du rapport du commissaire enquêteur.

Préfet de
Meurthe-et-Moselle

Direction de l'Action Locale
Bureau des procédures
environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 32 jours sera organisée dans les mairies de Saint-François (54) et Lahayville (55) du 23 mai au 23 juin 2016 inclus.

Cette enquête porte sur le plan de prévention des risques technologiques autour du site de la Société Française Donges Metz de Saint-Baussant.

M^{me} Natacha COLLIN, fonctionnaire territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. René JUPPY, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités énumérées ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-François, 4, l'Allée de Saint-Sébastien Collin à l'Église de l'Église, 54700 Saint-François ;
- sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de Saint-François et Lahayville aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, notamment et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront comme suit en mairie de Saint-François : le mercredi 25 mai 2016 de 16 h à 18 h ; le samedi 11 juin 2016 de 10 h à 12 h ; le jeudi 23 juin 2016 de 16 h à 18 h.

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations sur ce plan auprès du ministre de la Défense, Contrôle général des armées, Groupe des inspections, Inspections des installations classées, Cn, boulevard Général Martial-Valin, CS 10523, 75000 Paris Cedex 15 ou de la Direction départementale des territoires, Service ADUR, place des Ducs de Bur, 54000 Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public dans les mairies de Saint-François et Lahayville.

Il sera également tenu à disposition du public à la Sous-préfecture de Toul.

Il sera également publié sur le site Internet de la Préfecture : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr ; Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Saint-François et Lahayville ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (bâtiment rue Sainte-Catherine - Direction de l'Action Locale - bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr ; Politiques publiques - Prévention des risques - Plan de prévention des risques - Plan de prévention des risques technologiques - Société Française Donges Metz (SFDM) à Saint-Baussant.

Le plan de prévention des risques technologiques, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de cette consultation publique, sera approuvé par arrêté du ministre de la Défense, dans un délai de trois mois à compter de la réception en préfecture du rapport du commissaire enquêteur.

BAC/MS/02

Saint-Baussant Enquête publique

11/5/16

Par arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 32 jours va se dérouler dans les mairies de Saint-Baussant et Lahayville (Meuse) du 23 mai au 23 juin inclus.

Cette enquête porte sur le plan de prévention des risques technologiques autour du site de la société française Donges-Metz de Saint-Baussant. Natacha Collin, fonctionnaire territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et René Jeudy, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Baussant, à l'attention de Madame Natacha Collin, 1 place

de l'Eglise 54470 Saint-Baussant.

- sur le registre d'enquête disponible dans les mairies de Saint-Baussant et Lahayville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies.

- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement ou par écrit lors de ses permanences qui se tiendront en mairie de Saint-Baussant mercredi 25 mai de 16 h à 18 h ; samedi 11 juin de 10 h à 12 h ; jeudi 23 juin de 16 h à 18 h.

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations sur ce plan auprès du ministère de la Défense, contrôle général des Armées, groupe des Inspections, inspection des Installations classées, 60 boulevard du Général Martial-Valin, CS 21623, 75509 PARIS CEDEX 15 ou à la direction départementale des territoires, service ADUR, place des Ducs-de-Bar 54000 NANCY.

DÉPARTEMENT de

Meurthe et Moselle

Arrondissement de

TOUL

Commune de

SAINTE-BAUSSANT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de

SAINTE-BAUSSANT

CERTIFIE

que le communiqué relatif à l'enquête publique « PPRt Saint-Baussant » a été affiché 15 jours avant la durée de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du... 03. Mai. 2016... au ... 23. Juin. 2016
aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;

A Sainte-Baussant, le 23 Juin 2016

le Maire, Christian David



Ce certificat doit impérativement être daté et retourné à l'issue du délai d'affichage à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Direction de l'Action Locale
bureau des procédures environnementales
CS 60031
54038 NANCY CEDEX

20130900 PPRt Saint-Baussant EP

Certificat d'affichage de M. Le Maire de la commune de Lahayville

DÉPARTEMENT de *la MEUSE*

Arrondissement de

Commune de *LAHAYVILLE*

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Le maire de la commune de *LAHAYVILLE*

CERTIFIE

que le communiqué relatif à l'enquête publique « PPRt Saint-Baussant » a été affiché 15 jours avant la durée de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du *04.06.2016* au *23.06.2016*
aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;

A *Lahayville*, le *23/06/2016*

le Maire,

(Sceau)



Ce certificat doit impérativement être daté et retourné à l'issue du délai d'affichage à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Direction de l'Action Locale
bureau des procédures environnementales
CS 60031
54038 NANCY CEDEX

20130900 PPRt Saint-Baussant EP

Annexe 6 : procès-verbal de synthèse

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

MINISTERE DE LA DEFENSE – CONTROLE GENERALE DES ARMEES

**ENQUÊTE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DU SITE DE LA SOCIETE SFDM A
SAINT-BAUSSANT**

Dossier TA : E16000055/54 Ordonnance du 31 mars 2016

Arrêté préfectoral du 28 avril 2016

Enquête publique du 23 mai au 23 juin 2016

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Natacha COLLIN - Commissaire enquêteur

L'enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du parc A du site de la société SFDM à Saint-Baussant, s'est tenue du 23 mai 2016 au 23 juin 2016.

Au cours de l'enquête, aucune observation n'a été formulée par le public régulièrement avisé de son déroulement que ce soit :

- au registre mis à sa disposition avec le dossier d'enquête en mairie de Saint-Baussant et de Lahayville,
- au commissaire enquêteur au cours des permanences tenues en mairie de Saint-Baussant et de Lahayville,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur



Natacha COLLIN